



42^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER 10 au 14 mars 2025

RESOLUTION COMMISSION/N°/03.2025

Objet :

VU

- ¤ Le lancement de la plateforme 17Cyber.fr le 17 décembre 2024 en tant que guichet unique numérique pour la cybercriminalité ;
- ¤ Le décret n°2024-478 du 27 mai 2024 relatif à la plainte en ligne et son champ d'application limité à certaines infractions ;

CONSIDÉRANT

- ¤ Que la modernisation et la dématérialisation des services consulaires accroissent l'exposition des Français à l'étranger aux cyberattaques ;
- ¤ Que l'usurpation d'identité et les fraudes numériques représentent une menace croissante, exacerbée par l'absence de dispositifs de signalement adaptés pour les Français établis hors de France ;
- ¤ Que l'accès aux services de plainte en ligne est actuellement restreint aux infractions aux biens matériels commises en France, et ne prend pas en compte les infractions cyber ;
- ¤ Que la plateforme 17 Cyber peut conduire à un dépôt de plainte dans un commissariat de police ou une gendarmerie ;
- ¤ Que cette lacune contraint les Français à l'étranger à renoncer à dénoncer les faits, alimentant un chiffre noir de la cybercriminalité ;
- ¤ Que l'incapacité à déposer plainte à distance nuit à la judiciarisation des infractions cyber et à la protection des victimes.

DEMANDE

- ☒ L'extension du champ infractionnel du dispositif de plainte en ligne aux infractions cyber, incluant notamment l'usurpation d'identité, les fraudes numériques, le phishing et l'extorsion en ligne ;
- ☒ L'adaptation du décret n°2024-478 du 27 mai 2024 pour permettre aux Français établis hors de France d'accéder au service de plainte en ligne sans restriction géographique ;
- ☒ L'ajout d'un portail dédié sur les sites des consulats et ambassades redirigeant vers Cybermalveillance.gouv.fr et 17Cyber.fr ;
- ☒ La mise en place de campagnes de sensibilisation sur la cybercriminalité auprès des Français de l'étranger, en partenariat avec le réseau diplomatique français et les acteurs économiques à l'étranger ;
- ☒ Une meilleure coordination des différents services de signalement (Perceval, Thésée, 17Cyber) pour simplifier les démarches des victimes, grâce à la mise en place d'une redirection automatique sur le service le plus adapté.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE		
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		